

Chaine de contrat

Par **Matthieu Montain**, le **11/03/2017** à **15:59**

bonjour j'ai pas bien compris la différence entre une chaine translatrice de propriété et une chaine non translatrice de propriété quelqu'un pourrait t'il m'expliquer ? merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/03/2017** à **07:10**

Bonjour

Une chaine translatrice de contrat, c'est la succession de plusieurs contrats qui ont un effet translatif de propriété (ex: plusieurs ventes interviennent entre Monsieur A et Madame B)
A l'inverse une chaine non translatrice de propriété est une succession de contrat non translatif de propriété (Monsieur A accorde un prêt à Madame B, qui elle même lui accorde un bail)